Décision 12-D-29 du 21 décembre 2012

relative à des pratiques relevées dans le secteur de la distribution d'assurances complémentaires à destination des joueurs de golf

Posted on: 21 décembre 2012 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Eurogolf Liber' Tee
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement
Entreprise(s) concernée(s)	Fédération Française de Golf (FFG)

Lire

le texte intégral de la décision 1.22 Mo

le communiqué de presse